

Règlement Local de Publicité intercommunal

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE FONTAINEBLEAU



Saint-Martin-en-Bière



Bourron-Marlotte



Fontainebleau



Samois-sur-Seine

Arrêt

Vu pour être annexé
à la délibération
n°..... du **5**
septembre 2019

Enquête publique

Vu pour être annexé
à la délibération n°.....
du.....

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération n°.....
du.....

Pièces du dossier de RLPi

1 – Rapport de présentation

2 – Règlement

3- Zonages

- 3-1 Atlas du zonage RLPi par commune
- 3-2 Zoom du zonage sur le pôle urbain (Fontainebleau & Avon)
- 3-3 Zonage RLPi à l'échelle de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

4 – Annexes

- 4-1 Arrêtés municipaux de limites d'agglomération
- 4-2 Atlas du zonage de limites d'agglomération par commune
- 4-3 Zoom des limites d'agglomération sur le pôle urbain (Fontainebleau & Avon)